

ANNEXE 4

DESCRIPTIF DES DIFFERENTS TYPES DE POSTE DE REMPLACANT

→ Chaque poste de remplaçant est rattaché à une école.

CARACTERISTIQUES DES POSTES :

- « **Titulaire Remplaçant Géré en Circonscription (TR-GC)** : le remplaçant est géré par l'IEN dans un rayon d'action qui s'étend prioritairement sur une circonscription.
- « **Titulaire Remplaçant Géré en Département » (TR.GD)** : le remplaçant est géré par la direction académique dans un rayon d'action qui s'étend sur le département.
Les TR sont chargés du remplacement des stagiaires en formation mais aussi de certains congés selon les besoins du service,

Les nécessités de service peuvent occasionnellement amener un remplaçant rattaché à une circonscription à assurer un remplacement dans une autre circonscription.



A la rentrée 2026, l'ensemble des supports de remplaçants appartiendront à une zone unique de remplacement intitulée « ZRD ».

Néanmoins, la gestion de ces supports demeurera mixte : certains remplaçants seront gérés par un IEN au sein d'une circonscription et d'autres gérés par le service départemental du remplacement « SDR » au sein de la DSDEN, voir annexe 5